

Adama Toungara, Nouveau Médiateur de la République

• **Un parcours
professionnel exceptionnel**

Gros plan sur les 6 ans de mandat de N'Golo Coulibaly

- **Plus de 900 dossiers de réclamation enregistrés**
- **Un Pôle d'expertise dans le règlement des conflits communautaires**
- **Les Ivoiriens connaissent de mieux en mieux les missions du Médiateur de la République**
- **Un siège en réhabilitation**





Adama Toungara, nouveau Médiateur de la République



« **L**e Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, a procédé le mercredi 4 avril 2018 à la signature d'un décret portant nomination du Médiateur de la République. Ainsi, M. Adama Toungara est nommé Médiateur de la République », a annoncé le Secrétaire Général de la Présidence de la République, Patrick Achi. Par ce décret, Adama Toungara succède à Monsieur N'Golo Coulibaly, nommé le 14 juillet 2017. Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

Le nouveau Médiateur de la République, avant son entrée en fonction, prêle serment devant le Conseil Constitutionnel en ces termes : « Je m'engage à bien et fidèlement remplir ma fonction, à l'exercer en toute indépendance et en toute

impartialité dans le respect de la Constitution et à garder le secret des délibérations même après la cessation de mes fonctions».

Adama Toungara a occupé d'importantes fonctions particulièrement dans le secteur des mines et de l'énergie.

En effet, après l'obtention d'un diplôme en ingénierie pétrolière à l'Université de Californie du Sud (USA) en 1971, celui qui a en charge actuellement l'Organe de Médiation a commencé sa carrière professionnelle en tant que directeur des hydrocarbures de 1971 à 1975. Puis, il a occupé successivement les postes suivants :

- Président Administrateur Délégué de la Société Ivoirienne de Raffinage (1973-1981),
- Administrateur de la Société Ivoirienne des Pétroles (1975-1982),
- Directeur Général de la Société Nationale d'Opérations Pétrolières Côte d'Ivoire (1975-1981),
- Administrateur de SHELL Côte d'Ivoire (1975-1981), Administrateur de la BICICI (1976-1992)
- Président Directeur Général de la Société Multinationale de Bitume (1979-1981),
- Président Directeur Général et Vice-président de la Société Ivoirienne de Pétrole en 1993,
- Ministre du Pétrole et de l'Energie de 2010 à 2017.

Le nouveau Médiateur de la République était jusqu'à sa nomination Ministre-Conseiller du Président de la République et maire de la commune d'Abobo.

SOMMAIRE

EDITO : P. 3

À L'AFFICHE P. 4 à 17



- Les réformes qui ont positionné l'Institution
- Les principales causes de saisine du Médiateur de la République
- Quelques médiations réussies
- Le personnel salue les acquis du Médiateur, N'Golo Coulibaly
- Une présence active dans les associations des Médiateurs et d'Ombudsmen
- Des populations se prononcent...
- Tout sur les Délégations du Médiateur de la République



Prestation de serment du nouveau Médiateur
de la République, passation de charges

A lire dans le prochain numéro

Le Médiateur



Éditorial

Par **SORO DOH Siélé**
Sous-Directeur Presse et Communication

Les actions qui ont changé la vie de l'Institution

La parution de ce quatrième numéro du magazine d'informations "Le Médiateur" dédié aux six ans de Présidence de M. N'Golo Coulibaly coïncide avec la nomination, par le Président de la République de **M. Adama Toungara nouveau Médiateur de la République**. Ainsi, dès ces premières lignes, la rédaction de "Le Médiateur" dit **AKWABA au nouveau Médiateur de la République**.

BONNE ARRIVEE au nouveau Médiateur en Chef en attendant de revenir dans notre prochaine parution sur le parcours et la vision de cet autre Grand Commis de l'Etat. Mais déjà, le "Focus" de ce numéro présente en ouverture, l'exceptionnel parcours professionnel du nouveau Médiateur de la République.

Au moment où M. N'Golo Coulibaly quitte cette Institution pour la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, "Le Médiateur" vient rappeler ses principales actions qui ont changé l'Institution au cours de ces six dernières années.

Très peu ou mal connu des Ivoiriens en dépit de ses 23 années d'existence, l'**Organe de Médiation**, créé en 1995 et dirigé par le Grand Médiateur, Mathieu Vangah Ekra, **est aujourd'hui une Institution respectée, un pôle d'expertise en matière de gestion de conflits communautaires, de renforcement de la cohésion sociale et de lutte contre le dysfonctionnement des services administratifs.** Et ceci grâce à d'importantes actions initiées par M. N'Golo Coulibaly pendant son mandat. Il s'agit principalement de

Très peu ou mal connu des Ivoiriens, l'Organe de Médiation, est aujourd'hui une Institution respectée, un pôle d'expertise en matière de gestion de conflits communautaires, de renforcement de la cohésion sociale et de lutte contre le dysfonctionnement des services administratifs.

Des actions qui ont incontestablement permis de renforcer la visibilité et le positionnement de l'Institution auprès des populations et des Administrations au regard des dossiers de requêtes reçus par les services du Médiateur de la République qui sont passées, de 2012 à 2017, à 912 requêtes contre 628 sur la période 1995-2011.

- l'élaboration du décret d'application de la loi organique 2007-540 du 1er Août 2007, préalable à la mise en place de l'organigramme de l'Institution ;

- du renforcement du personnel par le recrutement de cadres et de jeunes aux compétences variées ;

- l'élaboration d'un plan stratégique de communication afin de mieux faire connaître l'Institution et ses missions ;

- l'organisation des Grandes Rencontres du Médiateur de la République avec les populations ;

- la déconcentration des services de l'Institution par la mise en place de 10 Médiateurs délégués ;

- l'élaboration de procédures informatisées d'analyse des requêtes (Sigir) ;

- le développement d'une coopération internationale active avec toutes les associations sous-régionales, régionales et internationales des Médiateurs et Ombudsmen (Amp-Uemoa, Aoma, Aomf et IIO) ;

De quoi réjouir le personnel qui a rendu hommage, le 17 janvier dernier, lors de la traditionnelle cérémonie de présentation de vœux de nouvel an au Médiateur sortant pour le travail remarquable abattu durant ses six années de mandat.

C'est donc un Médiateur de la République sortant heureux qui va passer le témoin à son successeur, M. Adama Toungara pour **d'autres défis durant les six années à venir.**

Merci de l'accueil que vous réserverez à ce numéro.



LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Directeur de Publication :
Le Médiateur de la République

Supervision :
Daouda TANON, Directeur de Cabinet

Rédacteur en chef :
SORO DOH Siélé, Sous-Directeur Presse et Communication

Ont participé à la rédaction de ce numéro :
SORO DOH Siélé,
Pannan Souleymane Coulibaly

Henri Goba
NARGADÉNÉ Marie Désirée
DJENI Ange
Vital Kouamé

Photos :
Service Presse et Communication

Composition Graphique, Typons, Impression :
Baraka Multi-Services (05 77 87 16)

Tirage :
500 exemplaires

Distribution : Service Presse et Communication

Contacts :
Cocody, Bd de l'Université, près de l'Insaac

Tél/fax :
(225) 22 44 21 68 / (225) 22 44 21 44

E-mail :
mediateur@avisoc.ci

Site Web :
www.mediateur-republique.ci



Les 6 ans de Monsieur N’Golo Coulibaly à la loupe

Les réformes qui ont positionné l’Institution

22 juillet 2011-14 juillet 2017. C’est le temps qu’a passé M. N’Golo Coulibaly à la tête de l’Organe de Médiation dénommé « Le Médiateur de la République ». Ceci conformément à l’article 3 de la loi organique n°2007-540 du 1er août 2007 qui stipule que le Médiateur de la République est nommé par le Président de la République pour un mandat de six ans non renouvelable.



Remise du rapport annuel d’activités au Président de la République

Doter l’Institution de textes réglementaires. Renforcer sa visibilité auprès des populations. Telle était la vision de M. N’Golo Coulibaly, dès sa prise de fonction, le 1er septembre 2011. Aussi, s’est-il engagé à impulser les réformes nécessaires pour rendre l’Institution plus fonctionnelle et plus visible. Pendant les trois premières années, il va doter l’Organe de médiation de textes réglementaires notamment le décret n° 2014-737 du 25 novembre 2014 portant application de la loi organique n° 2007-540 du 1er août 2007, l’arrêté n°001/MR/SG/DAJR du 17 août 2015 portant organisation et

attributions des services du Médiateur de la République. Ces textes ont permis d’élaborer l’Organigramme de l’Institution, de définir le cadre organique des emplois, de rédiger les fiches de postes des agents et de recruter en juin 2014, des cadres de l’Administration ivoirienne et des jeunes diplômés de nos universités aux compétences variées, pour renforcer les capacités opérationnelles de son institution.

Créée en 1995 sous la dénomination “Le Grand Médiateur” puis “Le Médiateur de la République” avec la Constitution de août 2000, cette institution souffrait d’un mal de connaissance et d’opérationnalité

en dépit des services qu’elle pouvait rendre aux Ivoiriens.

Ayant fait ce constat dès sa prise de fonction, le Médiateur de la République, **M. N’Golo Coulibaly va s’engager à assurer une meilleure visibilité de son institution notamment auprès des populations. Alors, il va doter l’Organe de médiation d’un ambitieux plan stratégique de Communication.** Qui va s’appuyer d’une part sur un réseau de journalistes, un journal interne, les outils des nouvelles technologies de la communication (site internet, page Facebook) et d’autre part sur une vaste campagne de sensibilisation, de formation et d’information des partenaires et des populations. Notamment avec les journalistes et structures de régulation de la presse, les représentants des Institutions, de l’Administration et les organismes investis de missions de service public. En plus de la création d’un réseau de journalistes outillés pour les questions de médiation, il va installer des points focaux dans les Administrations et structures de service public afin de développer la collaboration et le suivi des demandes d’avis adressées à ces Administrations. De même, il sera établi, une collaboration entre le corps préfectoral, la chefferie traditionnelle et les associations de la société civile pour le règlement des conflits.

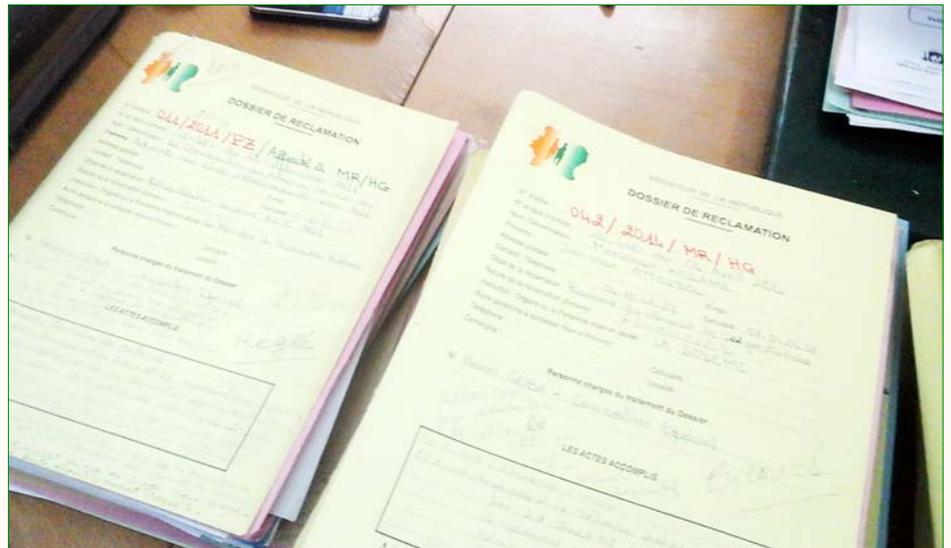
En outre, pour renforcer davantage la visibilité de l’Institution, il sera institué les Grandes Rencontres du Médiateur de la République avec les populations qui sont des espaces d’information, de sensibilisation et de collecte de requêtes des usagers. Ces rencontres ont eu lieu en 2015, 2016 et 2017. Elles se sont déroulées à Aboisso, Adzopé, Agboville, Bouaké, San-Pedro, Korhogo, Bouna, M’Bengué et Azaguié. Et pour l’édition 2018, ce sont les villes de Gagnoa, Soubré et Madinani qui vont recevoir les équipes de l’Organe de Médiation.



Les 6 ans de Monsieur N’Golo Coulibaly à la loupe

912 dossiers de réclamation enregistrés par les services du Médiateur de la République

Les réclamations des citoyens, qu’il s’agisse de particuliers ou de personnes morales concernant le fonctionnement des Administrations de l’Etat, des Collectivités locales, des établissements publics et de tout autre organisme investi d’une mission de service public, constituent le cœur de métier du Médiateur de la République. En effet, dans le cadre de ses attributions, le Médiateur de la République reçoit et traite les réclamations des usagers mettant principalement en cause les administrations publiques. Et le moins qu’on puisse dire, sous le mandat de M. N’Golo Coulibaly, la saisine du Médiateur de la République a connu une hausse et ceci au regard de la moyenne enregistrée de 1996 à 2011. En six ans de gestion, les services du Médiateur de la République ont reçu **912 dossiers de réclamation** contre **678 dossiers** enregistrés pour la période allant de 1996 à 2011. Des résultats qui n’ont pas laissé indifférent le premier responsable de l’Institution. « **Depuis 2012, la saisine du**



Les dossiers de réclamation du Médiateur de la République

Médiateur de la République connaît une courbe ascendante. Cela montre que nos concitoyens connaissent de plus en plus les missions de l’Institution de médiation et également qu’ils commencent à privilégier le mode alternatif de règlement des conflits que leur offre le Médiateur de la République. Nous

les encourageons sur cette voie car ce mode alternatif de règlement à l’amiable par la médiation renforce la cohésion sociale et le vivre-ensemble », a relevé M. N’Golo Coulibaly. Des résultats qui ont été possibles grâce aux réformes organisationnelles et fonctionnelles qu’il a entreprises .

Les domaines de réclamations du Médiateur de la République

A l’instar des autres Institutions de médiation, les dossiers de réclamation de l’Institution de médiation ivoirienne sont répartis en sept (7) grands domaines qui sont :

• **Affaires générales et institutionnelles :**

Dysfonctionnements de l’Administration, conflits de chefferie, demandes de rattachement à une circonscription administrative.

• **Affaires économiques et financières :** Règlement de factures ou demandes d’indemnisation par l’Etat ou les Collectivités publiques ou privées.

• **Affaires sociales :** Paiement de droits de licenciement, de pension, recrutement à la fonction publique, mutation ou maintien dans une fonction, classification dans une

catégorie indiciare, etc.

• **Affaires du foncier et de l’urbanisme :** Litiges fonciers impliquant des communautés ou des personnes physiques, expropriation, questions d’urbanisme et d’assainissement.

• **Affaires des collectivités territoriales :** Litiges mettant en cause des collectivités territoriales : communes, conseils régionaux, districts.

• **Affaires judiciaires :** Litiges pendants devant une juridiction ou ayant fait l’objet d’un jugement définitif.

• **Autres demandes :** affaires ne relevant d’aucune des catégories indiquées ci-dessus.



Les 6 ans de Monsieur N’Golo Coulibaly à la loupe

Les principales causes de saisine du Médiateur de la République



M. Koné Tanguy Dimitri, Directeur des affaires juridiques et des requêtes

L’analyse des 912 dossiers de réclamations reçus par les services du Médiateur de la République (voir tableau ci-dessous) est révélatrice des préoccupations exprimées par les Ivoiriens. Au regard des statistiques, les

affaires sociales, les affaires du foncier et de l’urbanisme, les affaires économiques et financières constituent les trois principales causes de saisine du Médiateur de la République.

Les affaires sociales avec **257** requêtes

reçues par l’Organe de médiation concernent essentiellement les paiements de droits de licenciement, de pension, le recrutement à la fonction publique, la mutation ou le maintien dans une fonction, la classification dans une catégorie indiciaire et les conflits inter ou intra-communautaires (Bouna, Azaguié et M’Bengué).

Quant aux réclamations liées au foncier et à l’urbanisme qui constituent la deuxième cause de saisine du Médiateur de la République (**197**), elles sont essentiellement les litiges fonciers impliquant des communautés ou des personnes physiques, l’expropriation, les questions d’urbanisme et d’assainissement. Les requêtes sont des cas d’expropriation pour cause d’utilité publique, de demandes de purge des droits communautaires, de revendication de titre de propriété, d’acquisition de logements d’anciennes opérations immobilières par leurs occupants. Les affaires économiques et financières (**187**) constituent la troisième cause de saisine du Médiateur de la République. Ce sont essentiellement des demandes d’indemnisation, de règlement de factures par l’Etat, les collectivités ou autres organismes publics.

Evolution de la saisine du Médiateur de la République par domaines d’instruction de 2012 à 2017

Années	Affaires générales et institutionnelles	Affaires économiques et financières	Affaires sociales	Affaires du foncier et de l’urbanisme	Affaires des collectivités territoriales	Affaires judiciaires	Autres demandes	Total
2012	38	38	27	19	09	13	02	146
2013	22	25	17	12	06	03	02	87
2014	23	30	45	36	11	14	02	161
2015	13	48	63	43	03	00	11	181
2016	23	44	44	38	00	03	12	164
2017	11	39	61	49	01	03	09	173
Total	130	187	257	197	30	36	38	912



Les 6 ans de Monsieur N’Golo Coulibaly à la loupe

Si aujourd’hui, les missions de l’Institution “Le Médiateur de la République” sont de mieux en mieux connues par nos concitoyens grâce à l’exécution du plan stratégique de communication dont les actions ont considérablement renforcé sa visibilité, nombreux sont les Ivoiriens qui nous interrogent sur les résultats de médiations réussies par l’Institution. Question lancinante.

Et pourtant, sur les trois cent vingt-huit (328) dossiers restés ouverts, deux cent soixante (260) sont en cours d’instruction quand les médiations réussies se chiffraient en 2017 à une vingtaine et les cas d’incompétence à une trentaine.

Plusieurs autres dossiers en cours d’instruction, sont soit en attente de réactions des mis en cause, soit en attente de pièces complémentaires justificatives des requêtes.

Alors comment communiquer sur les résultats de traitement des requêtes de l’Institution sans trahir le secret de la confidentialité? Devant donc cette épineuse préoccupation des Ivoiriens, il est apparu nécessaire pour le Service Presse et Communication de l’Institution, de communiquer sur les résultats des médiations réussies dans le traitement des dossiers de requêtes tout en respectant les règles d’éthique et de déontologie régissant les Institutions de médiation. Et le moins qu’on puisse affirmer, c’est qu’une communication sur les résultats des médiations réussies dans le traitement des requêtes, renforcera davantage notre visibilité auprès des populations. Ci-dessous quelques cas de médiations réussies et d’incompétence.

Quelques médiations réussies

• **Dossier N° 037/2016: Madame T.F.S c/Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l’Administration**

Par correspondance en date du 1er mars 2016, Madame T.F.S saisit le Médiateur de la République aux fins de règlement du différend qui l’oppose au Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l’Administration relativement à sa situation administrative. Elle expose qu’elle est inspectrice d’Education spécialisée avec le Grade A4, en fonction dans une Direction Générale du Ministère d’Etat, Ministère de l’Intérieur et de la Sécurité ; qu’elle est en attente de la délivrance de sa décision de reclassement au grade sus-évoqué. Elle ajoute que les services de la solde ont suspendu son salaire depuis le 1er janvier 2015 pour atteinte de limite d’âge, en violation des dispositions réglementaires en la matière qui stipulent que l’âge d’admission à la retraite pour les fonctionnaires de Grade A4 est de 65 ans,

alors qu’elle avait 61 ans au moment des faits, en 2014. Aussi révèle-t-elle que sa situation administrative n’est pas actualisée dans les fichiers de la Fonction publique qui l’identifient comme une Educatrice Spécialisée de Grade A3, son ancien emploi. Elle indique qu’elle ne bénéficie plus de sa solde et des avantages liés à sa nouvelle situation, que bien étant toujours en fonction, elle n’a pas de protection sociale après avoir été retirée du régime de base et complémentaire de la MUGEF-CI.

Dans le cadre de l’instruction de cette requête, le Médiateur de la République a saisi le Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l’Administration par lettre en date du 8 avril 2016. Celui-ci a, en réponse, marqué son avis favorable à la requête de Madame T. F.S en indiquant qu’elle sera rappelée en activité par le biais d’un arrêté de régularisation de sa situation administrative.

• **Dossier N°070/2017 : G.F.F.S.D c/ SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES FORETS (SODEFOR)**

Par courrier en date du 27 juillet 2017, la Société G.F.F.S.D. basée en Afrique du Sud, par le canal de son Directeur, saisit le Médiateur de la République d’un litige financier l’opposant à la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) sur un montant de 5557 Dollars US, soit environ deux millions sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent (2.778.500) francs CFA. En effet, la SODEFOR reste devoir à la société requérante le montant sus-évoqué suite à une formation dont trois de ses cadres ont été bénéficiaires du 05 au 09 décembre 2016

à l’Hôtel Ivotel d’Abidjan. Le non règlement de la facture dans le délai prévu au contrat conduit à la saisine de l’Organe de Médiation. A l’entame de la procédure, le Médiateur de la République adresse un courrier de demande d’avis à la structure mise en cause le 27 juillet 2017 afin de recueillir son avis. En réponse, la SODEFOR reconnaît devoir le montant de ladite facture et explique que le retard mis pour le paiement est lié à des questions de procédures internes. Aussi, la SODEFOR honore-t-elle les jours suivants ses engagements auprès de la société prestataire dont le Directeur, Monsieur F.A., par courriel en date du 23 octobre 2017, confirme l’effectivité du paiement.

• **Dossier N°062/2017/MR/SM : Collectif des Etudiants de 1re année Tronc commun 2016-2017 C/ l’Institut National de la Formation Professionnelle Agricole (INFPA)**

Les représentants du Collectif des Etudiants de 1re année Tronc commun 2016-2017 sollicitent l’intervention du Médiateur auprès du Ministre de l’Agriculture et du Développement Rural. Ils exposent qu’ils sont victimes d’une situation d’injustice au sein de leur établissement ; que lors du concours 2016, quatre filières figuraient sur la liste d’engagement légalisé tout comme dans le communiqué d’ouverture du concours ; à savoir l’agriculture, l’élevage, l’halieutique

et la foresterie et environnement ;

Que six mois après le début des cours, ils reçoivent une note d’information selon laquelle la filière foresterie serait suspendue depuis 2012.

Dans le cadre de l’instruction de ce dossier, le Médiateur de la République adresse une demande d’avis au Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural. Celui-ci, dans sa réponse, évoque la mesure exceptionnelle prise par ses services, de dispenser les enseignements de filière foresterie depuis le 27 juin 2017.



Les 6 ans de Monsieur N’Golo Coulibaly à la loupe

• Dossier N°170/2015MR/SM : Madame A. G. C/ La Société Cote d’Ivoire Tourisme

Madame A. G. saisit le Médiateur de la République aux fins du règlement amiable d’un différend qui l’oppose à la société Côte d’Ivoire Tourisme.

La requérante soutient que cette structure étatique reste devoir à sa société dénommée E.F., diverses sommes suite à des livraisons de fournitures : trente-huit millions huit cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-cinq (38.869.965) francs CFA en 2008 et dix-sept

millions cinquante mille (17.500.000) francs CFA pour des prestations postérieures. Elle précise que la mise en cause ne s’est acquittée que d’une infime partie de la créance. Par courrier en date du 04 Février 2016, le Médiateur de la République adresse une demande d’avis au Directeur Général de Côte d’Ivoire Tourisme. En réponse, celui-ci se montre favorable au paiement du reliquat en proposant la signature d’un protocole d’accord avec Dame A.G.

Poursuivant l’instruction du dossier, le Médiateur de la République, par lettre de

relance en date du 10 octobre 2016, demande au Directeur Général de Côte d’Ivoire Tourisme d’étudier la possibilité d’un paiement dans ses meilleurs délais vu la situation financière difficile de la requérante.

Faisant suite à ce courrier, le Directeur Général de Côte d’Ivoire Tourisme informe, le 08 novembre 2017, le Médiateur de la République que conformément au protocole d’accord signé, un virement bancaire d’un montant de quarante millions (40.000.000) de francs CFA a été effectué. Dame A.G. confirme plus tard l’effectivité du paiement.

• Dossier N°058/2013

Un syndicat de greffiers a saisi le Médiateur de la République, le 06 septembre 2013 aux fins d’obtenir par la voie amiable, la signature d’un texte réglementaire relatif à leur statut professionnel. Dans le cadre de l’instruction de ce dossier, plusieurs séances de travail ont été organisées avec les membres dudit syndicat. En outre, des courriers ont été

envoyés au Ministère de la Justice qui s’est félicité de l’implication du Médiateur de la République dont les actions ont permis d’apaiser les tensions.

Au terme de plusieurs mois de travaux conduits par le Ministère de la Justice, un projet de loi portant statut particulier des greffiers de Côte d’Ivoire a été adopté en Conseil des Ministres, le 09 avril 2014. Ce

projet de loi a été voté par le Parlement au cours de l’année 2015. La finalisation du décret d’application de cette loi est en cours. Aussi, l’Alliance des Syndicats de Greffiers de Côte d’Ivoire a-t-elle constitué une délégation composée de ses premiers responsables pour adresser, au cours d’une audience tenue, le 25 novembre 2015, ses remerciements au Médiateur de la République.

Quelques cas d’incompétence

• Dossier N°025/2017/MR/GLAB : L’Etablissement L.J. c/ la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Madame A.C., Fondatrice du Collège L.J., explique que du fait des règlements irréguliers effectués par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, elle reste devoir

à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale de Côte d’Ivoire (CNPS), la somme de sept cent quatre-vingt-deux mille (782 000) francs CFA.

Sous contrainte de remboursement par une décision de référé du Tribunal du Travail de Bouaké, elle sollicite l’appui du Médiateur de la République face à cette situation qui, selon elle, menace le fonctionnement de son

établissement.

Conformément à l’article 15 alinéa 1 de la loi organique N°2007-540 du 1er Août 2007 qui dispose que : « Le Médiateur de la République n’est pas compétent pour connaître d’une affaire pendante devant une juridiction, ni remettre en cause, ni critiquer le bien-fondé d’une décision de justice », un courrier d’incompétence est adressé par le Médiateur de la République à la requérante.

• Dossier N°090/2016 : Monsieur S.B c/Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l’Administration

Par courrier en date du 04 juillet 2016, Monsieur S.B, âgé de 57 ans et atteint par la limite d’âge, sollicite l’intercession du

Médiateur de la République auprès du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l’Administration, aux fins de pouvoir faire acte de candidature au concours de recrutement exceptionnel des agents de bureau session 2016. En réponse, le Médiateur de la République

lui a adressé un courrier d’irrecevabilité de sa requête en lui indiquant qu’il ne saurait engager une procédure de médiation compte tenu du fait qu’il ne remplit pas les conditions exigées pour faire acte de candidature.

• Dossier N°128/2015

Par requête en date du 18 septembre 2015, Monsieur A.O sollicite auprès du Médiateur de la République, l’annulation de la décision du Conseil Constitutionnel en date du 09

septembre 2015, portant publication de la liste définitive des candidats à l’élection du Président de la République du 25 octobre 2015, qui le déclare inéligible. En réponse, le Médiateur de la République lui a adressé un courrier le 28 septembre 2015 pour lui signifier

son incompétence à remettre en cause ou critiquer le bien-fondé de la décision du Conseil Constitutionnel conformément à l’article 15 de la loi régissant l’Organe de médiation.



Les 6 ans de Monsieur N’Golo Coulibaly à la loupe

Le Médiateur de la République et le conflit communautaire de Bouna

Le Médiateur de la République, dont l’une des missions est le règlement par la médiation des conflits impliquant les communautés et le renforcement de la cohésion sociale, a contribué au règlement de trois conflits communautaires majeurs. A Bouna, Azaguié et M’Bengué.

Le conflit intercommunautaire de Bouna. Parti, le 16 mars 2016, d’une rixe entre un agriculteur Lobi et un bouvier Peulh, pour cause de dégâts de cultures occasionnés par des bœufs dans le village de Panzarani, a plongé la région du Bounkani et particulièrement la ville de Bouna dans de graves affrontements intercommunautaires, opposant les Lobi, les Peulh, les Koulango et les Malinké. Ce conflit va faire plus de trente (30) morts, de nombreux dégâts et vols de biens privés et plusieurs milliers de déplacements de populations notamment Peulh. Face à la gravité de la situation, le Président de la République a dépêché des membres du Gouvernement pour ramener le calme. Par la suite, il va se rendre à Bouna pour apporter la compassion de la Nation aux victimes. Lors de cette visite, il va instruire le Médiateur de la République à se saisir du conflit de Bouna. Ceci conformément à l’article 8 de la loi organique de l’Organe de médiation qui stipule que : « Le Médiateur de la République peut à la requête du Président de la République, contribuer à toute action de conciliation ». Ainsi, du 25 septembre au 2 octobre 2016, une équipe du



Le Médiateur de la République à Bouna

Médiateur de la République va rencontrer les populations. Elle organise des séances d’écoutes avec les différentes communautés ethniques, les Chefs des communautés religieuses, des responsables des services de sécurité et de défense, la section du tribunal, les administrations de l’agriculture et de la production animale, les Associations des jeunes, les femmes de Bouna. Le but étant de collecter le maximum d’informations pouvant permettre de

des affrontements afin d’engager la conciliation. Mais bien avant cette première mission, le Médiateur de la République avait reçu les principaux cadres de Bouna. Plusieurs autres missions seront effectuées. Elles ont, avec l’appui des autorités préfectorales, permis de sensibiliser les communautés au pardon et au vivre-ensemble. Le Médiateur de la République les a surtout engagées autour du processus de conciliation et de cohésion sociale. Ce processus va déboucher sur l’élaboration d’un plan d’actions de cohésion sociale. Pour mener à bien ces actions de cohésion sociale et de règlement pacifique des conflits dans le Bounkani, un comité local de suivi sera mis en place. Les membres de ce comité ont été outillés aux techniques de gestion et de prévention de conflits, de la communication non violente. C’était au cours d’un atelier organisé par le Médiateur de la République en collaboration avec le Ministère de la Femme, de la Protection de l’Enfant et de la Solidarité, de la Commission Nationale des Droits de l’Homme de Côte d’Ivoire (CNDHCI) et l’appui financier de l’UNFPA.



Le Comité local de suivi du plan d’actions de la cohésion sociale



Les 6 ans de Monsieur N’Golo Coulibaly à la loupe

Près de 500 au

Le Médiateur de la République, M. N’Golo Coulibaly, a accordé plusieurs audiences à des personnalités d’ici et d’ailleurs (Prémétiers). Ce sont près de 500 audiences avec un pic de 151 en 2015. Si certaines de ces rencontres étaient frappées et le journal interne. Quelques-unes en images.



Avec le Président du Conseil Constitutionnel, Koné Mamadou



Le Pr Ouraga Obou, Pdt du comité des experts chargé de la réforme de la Constitution



Lia Bi Douayoua, ancien Ministre de la Communication et des nouvelles technologies de l’information



Koné Sourou, 1er Vice Président de la CEI



Avec une délégation de l’Association des femmes, conduite par sa présidente, Mme Attokpa Kouassi Emma



Les Chefs du Conseil Départemental d’Agboville reçus par le Médiateur de la République



diences accordées

sideants d’institutions, leaders politiques, Ambassadeurs, des leaders de syndicats, de la Société civile et divers corps de du sceau du secret institutionnel, d’autres ont fait l’objet de communiqués ou de publications dans la presse, le site internet



La délégation du Dr Mohamed Ayat expert indépendant de l’ONU sur la situation des Droits de l’Homme en Côte d’Ivoire



Avec S.E.M Dayanand Naïdoo, Ambassadeur d’Afrique du Sud en Côte d’Ivoire



Le Médiateur de la République et la Représentante de la Commission de l’Union Africaine, Mme Joséphine Charlotte Mayuma-Kaba



Ici avec le Dr Pie Masumuko, ancien représentant de l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS)



Le Général Faciné Touré (en blanc), Médiateur de la République de Guinée reçu par le Médiateur de la République



Avec Mme Gondjout Olga Laure, Médiatrice de la République du Gabon



Les 6 ans de Monsieur N’Golo Coulibaly à la loupe

Le conflit intercommunautaire d’Azaguié



Les populations d’Azaguié dans leur diversité ont adhéré au message de Paix et du vivre ensemble ...

Conduite par le Médiateur délégué des Lagunes 1, M. François Kokora N’Goli, cette mission a permis aux parties en conflit d’engager la réconciliation sur la base de recommandations adoptées par elle. Ramenant ainsi la cohésion sociale et le vivre-ensemble dans la localité. Une deuxième sera organisée du 23 au 25 octobre 2017 pour évaluer l’état de la cohésion sociale et de la mise en œuvre des recommandations adoptées lors de la mission d’écoute et de réconciliation. Les missions du Médiateur de la République ont favorisé le retour de la confiance entre les communautés matérialisées par des rencontres de prières et pardon et la mise en place d’un cadre d’échanges entre les chefs de village d’Azaguié Ahoua et de la communauté des allogènes.

Le 3 mars 2017, la localité d’Azaguié située dans le département d’Agboville, a connu un violent conflit intercommunautaire causant trois morts, de nombreux blessés, un déplacement massif de populations et la fermeture complète du marché de fruits et légumes, caractéristique du carrefour d’Azaguié. Devant la gravité de la situation, les autorités administratives locales et le gouvernement ont mis en place un dispositif de sécurité, renforcé et entrepris des échanges avec les différents protagonistes .

conciliation auprès des populations.



...lancé par le Médiateur délégué des lagunes 1, François N’Goly Kokora (en bleu)

Saisi du dossier, le Médiateur de la République a initié les 21 et 22 mars 2017, une mission d’écoute et de

Des Déclarations en faveur de la consolidation de la paix

Outre les actions de gestion des requêtes et des conflits communautaires de Bouna, d’Azaguié et de M’Bengué, le Médiateur de la République, M. N’Golo Coulibaly, a fait plusieurs déclarations à des occasions de la vie de la Nation. On peut citer les déclarations faites lors de la présidentielle du 25 octobre 2015 et des législatives du 18 décembre 2016. Invitant les Ivoiriens

des campagnes électorales et à des scrutins sans heurts et violence. Lors de l’attaque terroriste, survenue le dimanche 13 mars à Grand-Bassam dans laquelle, qu’il a condamnée et qualifiée de barbare et lâche, il a également et invité ses compatriotes à garder leur sérénité et à éviter tout acte susceptible de stigmatiser un groupe religieux.

A la célébration de la Journée nationale de la paix, le 15 novembre 2016, le Médiateur de la République a dans sa déclaration invité les Ivoiriens et particulièrement la jeunesse ivoirienne à être à tout instant des bâtisseurs de paix. Avant de souhaiter une réflexion plus approfondie sur l’incivisme grandissant dans notre société.



Les 6 ans de Monsieur N’Golo Coulibaly à la loupe

Le Médiateur de la République obtient le retour des paysans de Gnénémadala sur les terres cultivables de Kpala



Le Secrétaire général a mené de bout en bout la médiation entre les deux parties en conflit

L’Institution “Le Médiateur de la République” a été saisie, le 27 février 2017, d’une requête formulée par le Chef du quartier Gnénémadala de M’Bengué faisant cas d’actes de violences survenues dans les campements agricoles de Kpala. Ces actes de violence consécutifs à un conflit foncier opposant le village de Katiali au quartier Gnénémadala ont entraîné des blessés, des destructions de campements, de greniers et de biens privés un déplacement massif des populations de Gnénémadala qui étaient installées sur les terres cultivables de Kpala. Ce conflit est né du refus de certains agriculteurs de Gnénémadala installés sur les terres de Kpala, de verser des droits sur la terre (Tardan) au village de Katiali. En effet, ces agriculteurs de Gnénémadala au nombre de 12 justifiaient leur refus de payer le Tardan parce qu’ils seraient les véritables propriétaires de terres de Kpala. En réaction à cette bravade), les habitants de Katiali qui estiment être les vrais propriétaires des terres cultivables de Kpala, ont entrepris de chasser par la force les ressortissants de Gnénémadala, en détruisant leurs biens (récoltes, campements et autres biens privés).

Les autorités administratives locales,

saisies du dossier, ont engagé des actions aux fins de trouver une solution définitive à ce conflit qui durait depuis quatre(4) ans.

Au regard des violences engendrées, le Médiateur de la République va s’impliquer dans le règlement de ce conflit foncier la paix et la cohésion sociale dans la localité était perceptible. Une délégation conduite par son Secrétaire général, M. Pannan Souleymane Coulibaly, va

donc mener une série de missions à M’Bengué et à Katiali.

Après avoir écouté les deux parties, le Corps Préfectoral, le commandant de la Brigade de gendarmerie, le Chef de canton, le Chef de village de M’Bengué et ses notables, Pannan Souleymane et son équipe **ont réussi à rapprocher les deux parties et à obtenir la signature d’un procès-verbal de conciliation en dix(10) points d’accord dont le principal est le retour sans conditions des déguerpis de Gnénémadala dans leurs campements, en attendant de trouver plus tard une solution définitive à la question de propriété des terres cultivables litigieuses.** Comme à Bouna, un comité local de suivi des dix points d’accord a été mis en place, supervisé par le Préfet de M’Bengué. Ainsi, grâce aux efforts du Médiateur de la République, Ce conflit a été maîtrisé. Toutefois, la question cruciale de la propriété des terres de Kpala reste en suspens et ne pourra être réglée définitivement que par la délimitation des terroirs villageois par le Gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural.



Photo de famille à l’issue de la médiation réussie menée par le Médiateur de la République



Les 6 ans de Monsieur N’Golo Coulibaly à la loupe

2017, année de la déconcentration des services du Médiateur de la République



Par ce geste, le Médiateur de la République a lancé l’opération d’installation des Médiateurs délégués

Faisant siens le renforcement de la visibilité et le rapprochement de l’Organe de Médiation des populations, M. N’Golo Coulibaly va poursuivre les grands chantiers de transformation de son institution. Ainsi, l’année 2017 a-t-elle vu la déconcentration des services de l’institution avec notamment l’ouverture effective de dix délégations conformément aux dispositions du décret n°2014-737 du 25 novembre 2014 dont six sont fonctionnelles. Et ce sont les villes de Daloa, Odienné, San-Pédro, Man, Seguéla, Dimbokro, Abengourou, Bouaké, Korhogo et Bondoukou qui ont été choisies pour abriter les sièges des délégations du Médiateur de la République. Sur ces dix délégations, six sont fonctionnelles. Il s’agit des Délégations du Haut-Sassandra, du Gôh, du Lôh-Djiboua et de la Marahoué dont le siège est à Daloa, du Kabadougou et du Folon dont le siège est situé à Odienné, de la Nawa, du Gboklê dont le siège est à San-Pédro. Les villes de Man, Seguéla couvrent respectivement les régions du Tonkpi, du Cavally et du Guémon, du Worodougou, du Béré et du Bafing. Quant à la délégation dont le siège est à Dimbokro, elle couvre les régions du N’zi, du Bélier, de l’Iffou et du Moronou.

L’ouverture effective des six délégations s’est déroulée sous la houlette du président de l’institution qui a procédé officiellement au lancement de l’installation des six Médiateurs délégués et leurs personnels. C’était le 12 juillet dernier, à la Préfecture de Daloa en présence des Préfets des régions du Haut-Sassandra, du Gôh, du Lôh-Djiboua et de la Marahoué, des chefs traditionnels, des guides religieux dont l’Evêque du diocèse de Daloa, Mgr Maurice Konan Kouassi, des représentants de l’Administration et des communautés. Devant les

populations de la cité des antilopes, le Médiateur de la République a indiqué que “ l’installation des Médiateurs délégués représentait une immersion de l’institution dans le pays profond”. Cela participe, avait-il souligné au rapprochement des services de l’Organe de Médiation des populations : « **Dorénavant, les populations de l’intérieur n’auront plus besoin de se déplacer jusqu’à Abidjan pour exprimer leurs reproches, leurs préoccupations, pour avoir la satisfaction et la protection de leurs droits** ».

Après avoir rappelé les missions assignées au Médiateur délégué aux autorités administratives et aux populations, il a souhaité une collaboration empreinte de confiance entre celles-ci et ses services déconcentrés. « Il est important que nous développons des modes alternatifs de règlement des litiges et des conflits comme la médiation qui constitue un moyen de consolidation de la paix et de cohésion sociale », avait-il fait remarquer.

Les cinq autres Médiateurs délégués et leurs agents ont été installés par le Secrétaire Général, M. Pannan Souleymane Coulibaly et le Directeur de Cabinet, M. Daouda Tanon.



Guéhi Brissi Lucas, MD à Daloa



Touré Lanciné, MD à Odienné



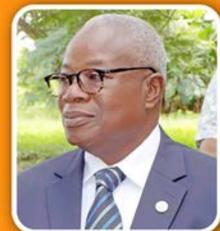
Beugré Takoua Félix, MD à San Pedro



Badia Yoro, MD à Man



Fofana Ibrahima, MD à Seguéla



Michel Assamoi, MD à Dimbokro



Les 6 ans de Monsieur N’Golo Coulibaly à la loupe

Le personnel salue les acquis



Le personnel dans son ensemble...

Après sa nomination, le 14 juillet 2017 en qualité président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), une cérémonie de reconnaissance et d’hommage a été organisée par l’institution en l’honneur de M. N’Golo Coulibaly qui a passé six ans à la tête de l’organe de médiation. C’était le mercredi 17 janvier 2018, au siège de l’Institution à Cocody. C’est la cérémonie traditionnelle de présentation de vœux de nouvel an 2018 qui a servi de prétexte pour le personnel pour lui faire leurs adieux. Pour cette ultime cérémonie, le désormais président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance était accompagné de son épouse, Mayélé Coulibaly. Que d’émotions au cours de cette cérémonie. Surtout au moment où le président, N’Golo Coulibaly regagnait sa voiture pour quitter les locaux de l’Institution.

Auparavant, Tappa Pulchérie, présidente de la Mutuelle des Agents du Médiateur de la République (Mamer), a rappelé dans une allocution les nombreuses actions sociales que le Médiateur de la République a posées en faveur des mutualistes depuis sa nomination jusqu’à son départ. Aussi, a-t-elle formulé des vœux de santé avant de recommander notre ex-patron à Dieu pour qu’il puisse mener à bien sa nouvelle mission à la tête de la HABG. A sa suite, le Secrétaire

Général de l’Institution, Pannan Souleymane Coulibaly qui intervenait au nom de tout le personnel, a justifié l’organisation de cette cérémonie d’hommage par le fait qu’il était important pour le personnel d’honorer celui qui a été son patron, pour tous les efforts consentis pendant son mandat de ses collaborateurs. **« Nous ne pouvions pas, dans ces conditions, laisser partir celui qui, durant six ans, a été notre patron sans lui témoigner notre affection et notre reconnaissance pour**

le travail qu’il a accompli à la tête de l’institution le Médiateur de la République », a-t-il fait savoir. Et de relever les principales actions menées par M. N’Golo Coulibaly au cours de son mandat qui ont permis à l’institution de se positionner. Ce sont entre autres, l’élaboration d’un plan stratégique de communication, l’organisation des Grandes rencontres du Médiateur de la République avec les populations, l’élaboration de procédures modernes et informatisées de gestion des requêtes, etc. Touché par cette marque d’affection à son égard, le Président de la HABG a pris la parole après avoir reçu beaucoup de cadeaux dont un tableau marquant son passage à la tête de l’institution de la part du personnel. **« C’est avec une très grande émotion que je prends la parole après avoir écouté tant de paroles élogieuses prononcées à mon égard. Merci pour ces mots de réconforts et pour les magnifiques cadeaux »,** a remercié l’ancien patron de l’Institution. Et d’ajouter : **« Vos prières me seront d’une très grande utilité parce que vous me connaissez et vous savez que vous occuperez toujours une place de choix dans mon cœur ».** Les membres de l’institution ont posé pour la postérité avec leur ancien patron.



a rendu un vibrant hommage au Médiateur de la République pour ses actions en faveur de l’amélioration des conditions de travail



Les 6 ans de Monsieur N’Golo Coulibaly à la loupe

Le discours du personnel prononcé par le Secrétaire Général

Après sa nomination à la tête de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, le personnel de l’Organe de Médiation a rendu un vibrant hommage à celui qui, durant six ans, a permis à l’Institution de se positionner dans le concert des Institutions de la République. C’était le 17 janvier dernier à l’occasion de la traditionnelle présentation des vœux de Nouvel An 2018. Ci-dessous, l’allocution prononcée par le Secrétaire Général, M. Pannan Souleymane Coulibaly.



Le Secrétaire Général Pannan Souleymane Coulibaly saluant le Médiateur après le discours prononcé au nom du personnel

La cérémonie qui nous rassemble ce matin, me donne l’agréable occasion de saluer votre présence nombreuse dans cette salle de Médiation de notre Institution. Cette présence nombreuse traduit l’importance que vous accordez à la traditionnelle cérémonie présentation de vœux de nouvel an au Médiateur de la République, instituée au début de chaque année nouvelle par notre Institution. La présente cérémonie est tout à fait spéciale puisqu’elle est couplée à une action de reconnaissance en l’endroit de Monsieur N’Golo COULIBALY qui nous quitte pour assumer d’autres fonctions prestigieuses à la tête de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance. Nous ne pouvons pas, dans ces conditions, laisser partir celui qui, durant six (ans) ans, a été notre patron, sans lui témoigner notre affection et notre reconnaissance pour le travail qu’il a accompli à la tête de l’Institution le Médiateur de la République.

Mesdames et Messieurs,

A ce propos qu’il me soit permis de retracer brièvement les actions multiformes conduites par Monsieur N’Golo COULIBALY à la Tête de notre Institution. Nommé Médiateur de la République le 22 juillet 2011, Monsieur N’Golo COULIBALY s’est attaché à approfondir les sillons tracés par son

prédécesseur, feu le doyen EKRA Mathieu en vue de faire mieux connaître l’Institution et lui conférer une plus grande crédibilité à travers l’amélioration de ses performances et la repositionner au plan international dans le concert des Institutions de Médiateurs et d’Ombudsman.

Pour ce faire, Monsieur le Médiateur, votre action s’est articulée autour des onze(11) axes stratégiques suivants :

- 1) Doter l’Institution de textes réglementaires devant soutenir la réorganisation et le fonctionnement efficace des services (décret n°2014-737 du 25 novembre 2014 portant application de la loi organique n°2007-540 du 1er Août 2007, arrêté n°001/MR/SG/DAJR du 17 Août 2015 portant organisations et attributions des services du Médiateur). Ces textes ont permis d’élaborer l’organigramme de l’Institution, de définir le cadre organique des emplois et de rédiger les fiches de postes des agents.
- 2) Mettre en place un vaste programme de recrutement de nouvelles compétences plus jeunes et organiser des séminaires et ateliers de formation à l’intention de ces jeunes agents, en vue de renforcer leurs capacités opérationnelles dans le traitement et l’instruction des requêtes et réclamations.
- 3) Mettre en place un plan média ambitieux qui s’appuie largement sur un

réseau de journalistes professionnels, un journal d’information interne et sur les nouvelles technologies de l’information et de la communication (Internet et Facebook, notamment) avec pour objectif de mieux faire connaître l’Institution qui, malgré ces vingt-trois(23) ans d’existence reste encore méconnue par les ivoiriens. Dans le même ordre d’idée vous avez institué les “Grandes rencontres du Médiateur de la République avec les populations de l’intérieur du pays en 2014 et 2015 (Aboisso, Adzopé, Agboville, Bouaké, Korhogo et San-Pédro).

- 4) Elaborer des procédures modernes et informatisées de gestion des requêtes (manuel de procédures, SIGIR).
- 5) Installer des points focaux du Médiateur de la République dans les administrations publiques afin de développer la collaboration et le suivi des demandes d’avis adressées à ces administrations.
- 6) Etablir une collaboration plus étroite avec le corps préfectoral, la chefferie traditionnelle et les associations de la société civile et les communautés villageoises. Cette étroite collaboration a permis le règlement définitifs des trois(3) grands conflits communautaires des années 2016 et 2017, celui de Bouna, d’Azaguié et de M’Bengué/Katiati.
- 7) Améliorer les conditions de travail, de rémunération et de santé du personnel par la création d’une infirmerie, d’une assurance maladie et d’une mutuelle des agents, sans oublier les dotations en équipements bureautiques et en matériel roulant.
- 8) Améliorer substantiellement les budgets de l’Institution pour faire face à la réalisation des missions intérieures et extérieures.
- 9) Régulariser le rythme de parution et de présentation solennelle des rapports annuels du Médiateur.
- 10) Installer dans le cadre de la déconcentration et de la décentralisation, des services des Médiateurs Délégués dans dix(10) chefs-lieux de Région dont six(6) sont déjà installés (Daloa, Dimbokro, Man, Odienné, San-Pedro et Séguéla).



Les 6 ans de Monsieur N’Golo Coulibaly à la loupe



Le personnel a offert plusieurs présents au Médiateur de la République dont ce tableau

Je voudrais au passage saluer la présence de ces nouveaux Médiateurs Délégués dans la salle.

11) Entreprendre l’extension des bâtiments du siège de l’Institution, afin d’accueillir sur place tous les agents de l’Institution dans de meilleures conditions de travail. Les travaux de réhabilitation en cours sont le témoignage de cet engagement du Médiateur N’Golo COULIBALY.

Monsieur le Président

Parallèlement à cet important travail que vous avez réalisé à l’intérieur du pays, et dont je viens de rappeler les grandes lignes, vous avez entrepris de repositionner l’Institution ivoirienne de Médiation au plan international, en acceptant d’assumer de hautes responsabilités dans les quatre (4) Associations des Médiateurs et Ombudsman auxquelles la Côte d’Ivoire a adhéré. Vous avez ainsi été :

- Président de l’AMP-UEMOA de septembre 2013 à janvier 2016. Aujourd’hui, vous êtes Médiateur Emérite de cette illustre Association sous-régionale de l’espace UEMOA.

- Président de la Région Afrique de l’Ouest de l’AOMA de 2014 à 2016 et dont vous êtes aussi l’actuel 1er Vice-Président de

cette Association continentale des Médiateurs Africains.

- Membre du Bureau Exécutif de l’Association des Ombudsman et Médiateurs des pays membres de la Francophonie (AOMF) de 2014 à 2015.

- Et enfin, Membre du Conseil d’Administration de l’Institut International des Ombudsman (IIO) depuis la conférence de Bangkok tenue du 10 au 20 novembre 2016.



La Présidente de la Mutuelle des agents du Médiateur de la République a tenu à marquer la gratitude de la MAMER à sa Présidente d’honneur, Mme Coulibaly Mayélé

Monsieur le Président,

Au regard de ce parcours exceptionnel, le personnel de l’Institution “le Médiateur de la République ” ne pouvait pas vous laisser partir, sans vous exprimer sa profonde gratitude et sa reconnaissance infinie pour le travail remarquable que vous avez accompli, mais surtout prier DIEU qu’il vous accorde la santé, la longévité et la paix du cœur pour réussir les nouvelles missions que le Président de la République, Monsieur Alassane OUATTARA vient de vous confier à la tête de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance. Il s’agit là d’un autre défi majeur dont nous sommes sûrs que vous pourrez lever.

Nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2018 vous accompagnent dans cette nouvelle aventure.

Bonne et heureuse année 2018 à Monsieur et Madame N’Golo COULIBALY et à tous ceux et celles qui leur sont chers.

Je vous remercie.

Le Secrétaire Général
Pannan Souleymane COULIBALY
Officier de l’Ordre National



Le Médiateur de la République et les Organisations internationales

Une présence active dans les associations des Médiateurs et d'Ombudsman



Les Médiateurs de l'AMP-UEMOA et leurs collaborateurs reçus par le Chef de l'État

L'un des acquis majeurs à mettre également à l'actif de M. N'Golo Coulibaly est incontestablement le positionnement de l'Institution de médiation ivoirienne au sein des Institutions africaines et internationales de médiation. Membre de l'Association des médiateurs des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (AMP-UEMOA), de l'Association des Ombudsman et Médiateurs Africains (AOMA), de l'Association des Ombudsman et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) et de l'Institut International de l'Ombudsman (IIO), le Médiateur de la République de Côte d'Ivoire a développé une coopération active avec ces organisations. En effet, grâce au leadership de son président, M.

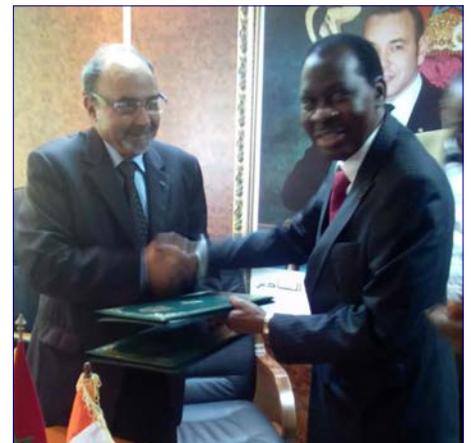
N'Golo Coulibaly, notre Institution a renforcé sa notoriété internationale. Elle a participé quasiment à toutes les rencontres, réunions, assemblées générales et sessions de formation des dites associations. Notre Institution a également marqué sa présence sur le plan international par la prise de postes de responsabilités dans les associations de Médiateurs et Ombudsman.

A titre d'exemples, M. N'Golo Coulibaly a été porté à la tête de l'Association des Médiateurs des Pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (AMP-UEMOA), de 2013 à 2016. Aujourd'hui, dirigée par le Médiateur de la République du Sénégal, Alioune Badara Cissé, les Médiateurs de l'AMP-UEMOA l'ont, à l'unanimité, désigné Médiateur Emérite pour son bilan jugé très satisfaisant à la tête de l'AMP-UEMOA.

Président de la Région Afrique de l'Ouest de l'Association des Ombudsman et Médiateurs Africains (AOMA), de 2014 à 2016, M. N'Golo Coulibaly a été élu à Addis-Abéba en Ethiopie, 1er Vice-président de cette organisation qui a un statut d'Observateur à l'Union Africaine. L'Association des Ombudsman et Médiateurs de la Francophonie (AOMF), il a été membre du Bureau Exécutif de l'Association des Ombudsman et

Médiateurs de la Francophonie (AOMF), de 2014 à 2015. A la conférence internationale de l'Institut International de l'Ombudsman (IIO), qui s'est tenue du 10 au 20 novembre 2016 à Bangkok, le Médiateur de la République de Côte d'Ivoire a été admis à siéger au prestigieux Conseil d'Administration dudit Institut.

Sur le plan bilatéral, le médiateur N'Golo Coulibaly a noué d'excellentes relations avec son homologue du Royaume du Maroc, le Bâtonnier Abdelaziz Benzakour. Ces relations se sont traduites, le 4 mai 2016, à Rabbat, par la signature d'un Mémoire d'Entente entre les deux Institutions de médiation. Par la signature de ce Mémoire, les deux Institutions s'engagent à collaborer dans divers domaines notamment la formation, les visites d'étude et missions d'information ; les échanges d'expériences en matière de documentations et de publications ; la concertation pour consolider et



Le Médiateur de la République et son homologue du Royaume du Maroc

coordonner les actions et les positions des deux Institutions au sein des instances régionales et internationales. Enfin, sous la houlette du Médiateur de la République, N'Golo Coulibaly, de nombreuses formations à l'extérieur ont été organisées au profit des cadres de l'Institution. On ne saurait également passer sous silence, les tenues, à Abidjan, à Yamoussoukro et à Grand-Bassam, des assises de la 4e réunion de l'AMP-UEMOA, de la 9e réunion du Comité exécutif de l'AOMA et l'atelier sur les mécanismes de torture.



Quelques membres du Comité Exécutif de l'AOMA ayant participé à la réunion de Yamoussoukro



Abidjan, Man, San-Pedro, Korhogo, Dimbokro

Des populations se prononcent..



Vroh Aimé (*Enseignant chercheur à l'UFR Biosciences*) :

« Je n'ai pas une grande connaissance sur l'Institution mais je crois savoir que le Médiateur de la République est celui qui règle les conflits ».



Yao Yao Kra, (*Etudiant en Sociologie*) :

« Pour moi, c'est une institution qui vient régler un conflit en trouvant une solution à l'amiable. Je ne sais pas comment on saisit le Médiateur de la République ».



DJEDJE Magui Carol (*Commerçante*) :

« Je n'ai jamais entendu parler du Médiateur de la République et donc je ne sais pas ce qu'il fait ».

Soro Fougotrigué Mamadou (*cotonculteur*):

« Une fois, j'écoutais la radio Satellite FM et je suis tombé sur un communiqué qui parlait de grandes rencontres du Médiateur de la République à Korhogo. C'était la première fois que j'entendais parler du Médiateur. Je sais que le Médiateur s'appelait à cette époque M. N'Golo Coulibaly et qu'il avait pour rôle de régler les conflits entre les communautés. J'ai vu à la télévision que le nouveau médiateur s'appelle M. Adama Toungara ».



M. Koffi (*agent commercial*):

« Le Médiateur de la République est l'entremetteur entre tout ce qui se passe entre les entreprises et les travailleurs. L'Institution est mieux outillée pour résoudre les conflits en tant que représentant du Président de la République. Il est le garant de la cohésion sociale ».



M. N'Ta, *éducateur* :

« Je sais que c'est une Institution qui est chargée de régler les conflits communautaires comme les litiges entre le citoyen et l'Administration. Je sais également que citoyen peut saisir directement le Médiateur de la République s'il se sent lésé par un acte des services de l'Administration. Je me réjouis que le Médiateur de la République ait une antenne à Dimbokro »



Kouakou Parfait (*étudiant en master Géographie*):

« J'ai entendu parler du Médiateur de la République à la télévision. C'était lors du conflit de Bouna. C'est une institution qui essaie de résoudre les conflits entre les communautés. Il œuvre également au renforcement de la cohésion sociale. Cette institution est donc là pour trouver une solution pacifique ou un consensus entre des parties en conflit ».



Diomandé Issouf, (*gestionnaire de micro-finance*) :

« Le Médiateur de la République a un rôle de préservation de la cohésion sociale. Il intervient dans les conflits communautaires pour concilier et réconcilier les parties en conflit ».

Koné Adama (*agent des travaux publics à la retraite*) :

« Je ne connais pas cette institution et je ne sais pas ce qu'elle fait ».



Loukou Fulgence (*Chef agence Jumia*):

« C'est une Institution de l'Etat qui a pour rôle de régler les litiges entre les citoyens et l'Administration et également de gérer les conflits entre les communautés. Je connais bien le siège de cette institution à Cocody, à côté de l'INSAAC. Elle a maintenant des délégations à l'intérieur du pays. La ville de Man où je réside a une délégation qui est située au centre commercial ABIR »



M. Ouattara :

« Je ne connais pas le Médiateur de la et je ne sais pas ce que ça veut dire ».



OULEYE BOUENAN MARIE PAULE (*restaauratrice*)

Le Médiateur de la République intervient dans les conflits pour trouver une solution. Je n'ai jamais sollicité le Médiateur mais je sais qu'il y a un médiateur à San-Pédro ».

Le Site Web du Médiateur de la République :
www.mediateur-republique.ci

LES DELEGATIONS DU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE



DELEGATION DU HAUT-SASSANDRA, GOH, LOH-DJIBOUA ET MARAHOUE

Siège : Daloa, quartier Tazibouo route de l'Université Lorougnon GUEDE

Contact : 88 87 23 56

DELEGATION DE SAN-PEDRO, NAWA ET GBOKLE

Siège : San-Pédro, quartier Balmer en face de la grande Mairie, au RDC de l'immeuble Mohikrako

Contact : 48 43 71 04

DELEGATION DU KABADOUGOU, FOLON

Siège : Odienné, quartier résidentiel Nord en face de la maison blanche

Contact : 48 56 47 72

DELEGATION DU TONKPI, CAVALLY ET GUEMON

Siège : Man, en face de la CIE au 1er étage du centre commercial ABIR

Contact : 48 45 35 71

DELEGATION DU WORODOUGOU, BERE ET BAFING

Siège : Séguéla, quartier Soukrougban

Contact : 48 55 99 54

DELEGATION DU N'ZI, BELIER, IFFOU ET MORONOU

Siège : Dimbokro, ancien quartier résidentiel à la cité ste Marie

Contact : 48 45 35 68

DELEGATION DU PORO, TCHOLOGO ET BAGOUE

Siège : Korhogo, quartier DEM, près du Centre Culturel Bolye

Contact : 48 57 00 87

DELEGATION DE L'INDENIE-DJUABLIN

Siège : Abengourou, quartier HKB après le carrefour maracana

Contact : 48 45 93 80

DELEGATION DU GONTOUGO, BOUNKANI

Siège : Bondoukou, quartier Labaya

Contact : 88 86 01 19

DELEGATION DU GBEKE ET DISTRICT DE YAMOOUSSOUKRO

Siège : Bouaké, route de Beoumi, carrefour CET

Contact : 88 87 34 63